

SYMEVAD – Comité Syndical du 18 mars 2024

2024-06

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU COMITE SYNDICAL
DU SYMEVAD

Séance du 18 mars 2024

Le dix huit mars deux mille vingt-quatre à dix-huit heures, les membres du Comité Syndical du Syndicat Mixte d'Elimination et de Valorisation des Déchets Ménagers se sont réunis sous la présidence de Monsieur MUSIAL Christian, suite à la convocation qui leur a été adressée le 12 mars deux mille vingt-quatre.

Titulaires présents :

M. BOURY Thierry, M. PREIN Thierry, M. MERCIER Patrick, M. KUMOREK Laurent, M. VANDEVILLE Bruno, M. MEHAIGNERY Charly, M. MUSIAL Christian, M. DERROUCHE Rachid, M. DELATTRE Régis, M. BIZET Gérard, M. VALLIN Jérôme M. CAMPBELL Marc

Suppléant ayant pris part au vote :

M. WIDIEZ Dimitri, M. BAEY Olivier, M. CARUSO Vincent, M. YUX Alain.

Procuration : pas de procuration

Etaient excusés :

Mme. CHARLES Célia, M. SILVAIN Éric, Mme. VAILLANT Lucie, Mme. CORDONNIER Bernadette, M. DUMONT Christophe, M. WESMAEI David, M. GUENEZ Frédéric, M. MONCHY Jean-Marie, M. MASSON Alain, Mme. CUVILLIER Valérie, Mme. BLEUZET Edith, M. BOYER Jean-Luc, M. HERMANT Jean –Marie, M. LESTOCARD Jean-Pierre, M. THOREZ Michel, Mme. PLANTIN Liliane, M. DAPVRIL Romain, M. VANDEVILLE David, Mme. FENAIN Marylise, M. GEORGES Pascal, M. CHARLES Christophe, M DELATTRE Joël, Mme. LOUWYE Valérie, M. PEDERENCINO Michel, Mme. RUSINEK Lydie, Mme. TAOURIT Inès, M. HAGE Grégory, Mme. PETIT Valérie, Mme. LICTECVOUT Sylvie, Mme. DUPUIS Fabienne, Mme WERQUIN Mildred, M DEDOURGES Daniel, M HOUVENAEGHEL Michel, M. CORNU Francis, M. RICHARD Francis,

SYMEVAD – Comité Syndical du 18 mars 2024

2024-06

DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL

Objet : Autorisation de signer le marché de traitement des collectés en porte à porte – secteur Douaisis Agglo (2024-AO-02)

Considérant que le marché de traitement des encombrant collectés en porte à porte sur le secteur de Douaisis Agglo, devait être relancé

Considérant que le cahier des charges précisait que le traitement devrait se faire par tri/valorisation (matière et/ou énergétique) et (ou) élimination dans un centre agréé en conformité avec la réglementation sur les installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE).

Considérant que le marché est composé d'un seul lot

Considérant que le marché est conclu pour une période initiale de 21 mois à compter du 1^{er} avril 2024, reconductible tacitement 1 fois pour une durée de 12 mois.

Considérant qu'un avis d'Appel public à la concurrence a été lancé le 21 janvier 2024

Considérant que les opérateurs économiques devaient rendre leurs offres pour le 21 février et que 5 candidats ont déposé une offre.

Vu l'exposé de son Président,

Vu l'avis des membres de la CAO en date du 11 mars 2024

Après en avoir délibéré,

Le Comité Syndical décide :

Article 1 : d'autoriser le Président à signer le marché de traitement des encombrants du secteur Douaisis Agglo avec la société ASTRADÉC (2024-AO-02) pour un montant prévisionnel de 559 860 € HT pour la durée totale du marché, soit 33 mois à partir du 1^{er} avril 2024.

Article 2 : d'autoriser le Président à signer les éventuels avenants, sous réserve de la décision de la Commission d'appel d'offres, le cas échéant

Article 3 : d'inscrire les dépenses au budget des années correspondantes.

Nombre de membres en exercice	26
Nombre de membres présents	16
Dont titulaires	12
Dont suppléants prenant part au vote	4
Procurations	0
Suffrages exprimés	16
Majorité absolue	9
Votes favorables	16
Votes défavorables	0
Abstentions	0
Ne prend pas part au vote	0

Le Président**Christian MUSIAL**